



CONSEIL AFRICAIN  
ET MALGACHE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE  
GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT  
DU CAMES

*Numéro spécial  
Octobre 2025*

# La Revue **DG** Gouvernance et Développement

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

*Revue semestrielle*

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

## LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)  
Gouvernance et Développement



## PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

### Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES).  
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

**Tél.** : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

**Fax** : (226) 50 36 85 73

**Email** : [cames@bf.refer.org](mailto:cames@bf.refer.org)

**Site web** : [www.lecames.org](http://www.lecames.org)

### Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



**Impact Factor. SJIF 2025: 6.993**

**SJIF**: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

**HAL**: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

**Mir@bel**: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

## CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4<sup>ème</sup> édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5<sup>ème</sup> journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMB**A, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMAMINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bèbè KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI** *Micheline*, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanani Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamany Broux de Ismaël KOFFI**, MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

## **COMITÉ ÉDITORIAL**

### **Directeur de publication**

Henri BAH: [bahhenri@yahoo.fr](mailto:bahhenri@yahoo.fr)

### **Directeur de publication adjoint**

Pamphile BIYOGHE: [pamphile3@yahoo.fr](mailto:pamphile3@yahoo.fr)

### **Rédacteur en chef**

Sanaliou KAMAGATE: [ksanaliou@yahoo.fr](mailto:ksanaliou@yahoo.fr)

### **Rédacteur en chef adjoint**

Totin VODONNON: [kmariuso@yahoo.fr](mailto:kmariuso@yahoo.fr)

### **Secrétariat de la revue**

**Contact WhatsApp:** (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

**Email :** [revue.rgd@gmail.com](mailto:revue.rgd@gmail.com)

### **Secrétaire principale :**

Armand Josué DJAH: [aj\\_djah@outlook.fr](mailto:aj_djah@outlook.fr)

### **Secrétaire principal adjoint:**

Moulo Elysée Landry KOUASSI : [landrewkoua91@gmail.com](mailto:landrewkoua91@gmail.com)

### **Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :**

Elza KOGOUNZAMBA: [konzamb@yahoo.fr](mailto:konzamb@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :**

Jean Jacques SERI : [jeanjacquesser@yahoo.fr](mailto:jeanjacquesser@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :**

Vivien MANANGO: [ramos2000fr@yahoo.fr](mailto:ramos2000fr@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:**

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: [koyestekoi@gmail.com](mailto:koyestekoi@gmail.com)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :**

Ekpo Victorien KOUADIO: [kouadioekpo@yahoo.fr](mailto:kouadioekpo@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :**

Agnélé LASSEY: [lasseyagnele@yahoo.fr](mailto:lasseyagnele@yahoo.fr)

### **Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):**

Sanguen KOUAKOU: [kouakousanguen@gmail.com](mailto:kouakousanguen@gmail.com)

Anderson Kleh TAH : [tahandersonkleh@gmail.com](mailto:tahandersonkleh@gmail.com)

### **Trésorière :**

Affoué Valéry-Aimée TAKI: [takiamee@gmail.com](mailto:takiamee@gmail.com)

**Wave et Orange Money:** (+[225](tel:+2250706862722)) [0706862722](tel:+2250706862722)

## COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTIKouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libréville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANER Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOU GBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLAKouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
20. **GONDODi mandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOIZakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRA Kouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazébo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANO GO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie/Aménagement,
38. **KONÉTahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

## **NORMES DE RÉDACTION**

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

### **Le Corpus des manuscrits**

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

#### **Exemple :**

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

### **La structure des articles**

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

#### **Pour une contribution théorique et fondamentale :**

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

#### **Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :**

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

**N.B :** Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

### **Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.**

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (engras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

### **Références bibliographiques**

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2<sup>nde</sup> éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

### **Exemples de références bibliographiques**

**Livre (un auteur)** : HAUHOUOT Asseyo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

**Livre (plus d'un auteur)** : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

**Thèse** : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

**Article de revue** : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp65-77.

**Article électronique** : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018) [www.resolutionsfundcities.fmt.net](http://www.resolutionsfundcities.fmt.net).

### **N.B :**

**Dans le corps du texte**, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

**Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs**, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

## **SOMMAIRE**

### **GOVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE**

**KOUAME Konan Simon** .....1-15

### **LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE**

**ANGORA N'gouan Yah Pauline épouse ASSAMOI** .....16- 25

### **IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA**

**ABAKAR Ousmane Abdallah** .....26- 40

### **GOVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN**

**AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand** .....41- 54

### **L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE**

**ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard**.....55-72

### **LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)**

**DÉDÉ Jean Charles** .....73-92

### **PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO**

**SANKARA Yassia** .....93-114

### **LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE**

**Robert Lorimer ZOUKPÉ** .....115-128

### **INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE Â L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS**

**BAGAN Dègnon** .....129-151

### **LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF**

<b>COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR ACADEMIC INSTITUTIONS</b>	
DOFFOU N'Cho François .....	152-166
<b>LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE</b>	
BONANÉ Rodrigue Paulin .....	167-184
<b>L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBSIEN : UNE ACTUALISATION DE LA SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN AFRIQUE</b>	
KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra .....	185-199
<b>L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE</b>	
Youssef DIARRASSOUBA .....	200-209
<b>GOVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS : POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS AFRICAINS</b>	
KOFFI Éric Inespéré .....	210-229
<b>INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO : PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ÉTAT ET CONSTRUCTION DE L'INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE</b>	
ZERBO Armel Tiessouma Théodore .....	230-247
<b>LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET POLITIQUE</b>	
Moulo Elysée KOUASSI .....	248-261
<b>BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S <i>TIES THAT TETHER</i> ADAMA Kangni .....</b>	262-275
<b><i>GOVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE</i></b>	
Koffi Améssou ADABA et Leonie RosaBACK .....	276-301
<b>L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE</b>	
ALKARAKPEY Méyssouun .....	302-317

<b>LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE</b>	
AMEWU Yawo Agbéko .....	318-331
<b>DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE</b>	
AMOIKON Guy Roland .....	332-346
<b>LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE</b>	
ATTATI Afi .....	347-367
<b>EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES</b>	
BAYILI Piman Alain-Raphaël .....	368-390
<b>CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994</b>	
Mabi BINDITI .....	391-407
<b>REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE</b>	
COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki .....	407-424
<b>DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU</b>	
ESSOH Lohoues Olivier .....	425-444
<b>LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SENEGAL</b>	
FAYE Seynabou .....	445-460
<b>LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REPONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROSISME ET</b>	
<b>ACTIVITES ASSIMILEES</b>	
HAROUNA ZAKARI Ibrahim .....	461-478
<b>GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES</b>	
LOMPO Miyemba .....	479-495

<b>REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE</b> MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire .....	496-509
<b>« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ?</b> NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
<b>DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE</b> OUATTARA Baba Hamed .....	532-545
<b>LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIÈ À LA FIN DU XVIIIÈ SIÈCLE</b> OUATTARA Harouna .....	546-560
<b>INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 –2024</b> RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry.....	561-579
<b>SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</b> SAMA François .....	580-595
<b>LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS</b> SANOGO Amed Karamoko.....	596-610
<b>L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES</b> SILUE Nahoua Karim.....	611-628
<b>RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS</b> SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari .....	629- 644
<b>GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION</b> YABOURI Namiyate.....	645-662
<b>LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / AFRICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE</b> ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

<b>PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS</b>	
AMADOU ABDOULAHY Oumar Amadou .....	681-701
<b>LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT</b>	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
<b>LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINS DE LA GOUVERNANCE</b>	
BROU Brou Séraphin .....	720-736
<b>LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !</b>	
PLÉHIA Séa Frédéric .....	737-753
<b>REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA</b>	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
<b>LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)</b>	
ADIKOU Missiagbéto .....	766-786
<b>DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE</b>	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko .....	787-803
<b>GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DÉFI ÉTHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN</b>	
AZAB À BOTO Lydie Christiane .....	804-818
<b>ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN</b>	
BELLO Afissou.....	819-835
<b>LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)</b>	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien .....	836-851
<b>LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i><sup>1</sup> ET <i>LE MAL DE TERRE</i><sup>2</sup> D'HENRI DJOMBO</b>	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

<b>L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE</b>	
GALA Bi Gooré Marcellin.....	865-881
<b>LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST</b>	
Dr KAMATE Ismaël.....	882-900
<b>KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE</b>	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
<b>L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE</b>	
KONE Seydou.....	919-932
<b>YAMOOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIOPOLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020</b>	
KOUADIO Kouakou Didié.....	933-948
<b>LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME</b>	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ.....	949-960
<b>GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE</b>	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
<b>CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS</b>	
TAKI Affoué Valéry-Aimée.....	978-990
<b>LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?</b>	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
<b>ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÊSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE</b>	
YAO Akpolé Koffi Daniel.....	1010-1022
<b>GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON</b>	
Clarisse Maryse MIMBUIH M'ELLA.....	1023-1037
<b>LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES</b>	

## **COSMOGONIQUES**

TOUKO Arinte.....1038-1050

## **GOVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU**

Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac ..... 1051-1070

## **DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE**

ASSAHON Ahou Anne-Nadège..... 1071-1088

## **LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ?**

DAH Nibaoué Édith..... 1089-1101

## **STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE**

Alain Messoun ESSOI ..... 1102-1123

## **FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE**

KOUASSI N'Goh Thomas ..... 1124-1137

## **APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

Joëlle Fabiola NSA NDO.....1138-1156

## **« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE »**

SAMBO Jean Jonasy Fils ..... 1157-1184

## **DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER**

YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....1185-1203

## **GOVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES**

DIALLO Fousseny .....1204-1231

## **AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ**

*Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand  
N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME* .....1232-249

**LE GENRE À L'ÉPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIÈCLE :  
QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?**

ABALO Mieso .....1250-1264

**LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR  
LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?**

BAMAZE N'GANI Essozimina .....1265-1281

# Gouvernance et genre

## « ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE »

- SAMBO Jean Jonasy Fils \*
- Axe : Gouvernance et genre (GG)
- EA/Economie et Politique des Ressources Naturelles- ED/Gestion des Ressources Naturelles et Développements - Université d'Antananarivo- Madagascar
- Discipline(s) et/ou spécialité de l'article : Foncier ; genre et économie

### Résumé

L'accès des femmes à la propriété foncière demeure un enjeu crucial à Madagascar, tant pour l'égalité des droits que pour le développement durable. Bien que les lois reconnaissent l'égalité entre les sexes, les femmes font face à de nombreux obstacles : normes sociales, pratiques coutumières, manque d'accès à l'information, aux ressources financières et aux services fonciers. Cette situation reflète une inégalité de genre persistante, particulièrement en milieu rural.

Les résultats empiriques confirment ces constats : à **Manakara**, une forte dépendance statistique est observée entre le statut matrimonial, le niveau d'instruction, la connaissance des procédures foncières et la propriété de terrain ( $p < 0,05$ ). De même, ces variables influencent significativement l'espoir d'héritage, montrant que l'instruction et le statut social conditionnent l'accès à la terre et aux droits successoraux. À **Soalandy**, le sexe influence l'accès au crédit lié aux terrains titrés ( $p = 0,047$ ), bien qu'aucun effet direct ne soit observé sur l'adoption de techniques agricoles ou la productivité ( $p > 0,05$ ).

Renforcer l'accès des femmes à la terre favoriserait leur autonomie économique, la sécurité alimentaire des ménages et un développement plus équitable. La question centrale de cette recherche est donc : Quelles politiques et stratégies permettraient d'améliorer l'accès des femmes malgaches à la propriété foncière ?

L'hypothèse est que des réformes foncières sensibles au genre peuvent significativement améliorer cet accès. L'objectif est d'identifier les principaux obstacles rencontrés par les femmes et de proposer des mesures concrètes pour garantir leurs droits fonciers. La méthodologie combinera revue documentaire, observations de terrain et enquêtes auprès des populations concernées et des services fonciers.

**Mots clés** : sécurisation foncière ; Reforme ; politique foncière ; inégalité de genre

## **Abstract**

Women's access to land ownership remains a crucial issue in Madagascar, both for gender equality and for sustainable development. Although laws formally recognize gender equality, women face numerous obstacles: social norms, customary practices, lack of access to information, financial resources, and land administration services. This situation reflects persistent gender inequality, particularly in rural areas.

Empirical findings confirm these observations: in **Manakara**, a strong statistical dependence is observed between marital status, education level, knowledge of land procedures, and land ownership ( $p < 0.05$ ). Likewise, these variables significantly influence inheritance expectations, showing that education and social status condition access to land and inheritance rights. In **Soalandy**, gender significantly influences access to credit linked to titled land ( $p = 0.047$ ), although no direct effect is observed on the adoption of agricultural techniques or productivity ( $p > 0.05$ ).

Strengthening women's access to land would enhance their economic autonomy, household food security, and more equitable development. The central question of this research is therefore: **What policies and strategies could improve Malagasy women's access to land ownership?**

The hypothesis is that gender-sensitive land reforms can significantly improve such access. The objective is to identify the main obstacles faced by women and to propose concrete measures to guarantee their land rights. The methodology will combine literature review, field observations, and surveys with affected populations and land administration services.

**Keywords:** land security; Reform; land policy; gender inequality

## Introduction

L'accès des femmes à la propriété foncière constitue un enjeu majeur à Madagascar, tant pour l'égalité des droits que pour la promotion d'un développement durable et inclusif (Di Roberto, H., 2023). Bien que le cadre juridique national reconnaisse l'égalité entre les sexes en matière de droits fonciers (J.O. de la République de Madagascar, 2005), la réalité sociale reste marquée par des inégalités persistantes. En effet, les femmes, en particulier en milieu rural, se heurtent à de nombreux obstacles pour accéder à la terre : poids des normes sociales et des pratiques coutumières, accès limité à l'information, aux ressources financières et aux services fonciers (FAO., 2018). Cette situation contribue au maintien de rapports de pouvoir inéquitables et freine l'autonomisation des femmes, ainsi que le développement socio-économique local (ONU Femmes, 2017). En zone rurale à Madagascar, seules 10,7 % des femmes possèdent un terrain, contre près d'un quart des hommes, ce qui illustre un écart persistant en matière d'accès foncier (Banque mondiale, Libérer le potentiel des femmes et des adolescentes, 2023). Depuis 2015, à peine 24,6 % des certificats fonciers délivrés ont été enregistrés au nom de femmes, seules ou en Co-titularité (Banque mondiale, 2021). Dans certaines régions comme Boeny par exemple, cette inégalité est encore plus marquée : seulement 9 % des exploitations appartiennent uniquement à des femmes, alors que plus de 40 % sont exclusivement au nom des hommes (Turpie et al., 2022). Quelques progrès apparaissent toutefois, notamment à travers les initiatives de reboisement où 33 % des parcelles sécurisées sont détenues par des femmes (CIFOR-ICRAF, 2023). De même, dans le cadre du projet CASEF (2016–2023), 28 % des certificats fonciers ont été attribués à des femmes ou en co-titularité, confirmant des avancées, mais encore insuffisantes face aux déséquilibres persistants.

Favoriser un meilleur accès des femmes à la propriété foncière permettrait non seulement de renforcer leur autonomie économique, mais également d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages et de promouvoir une gestion plus équitable des ressources naturelles (FAO, 2011). Dans ce contexte, Quelles politiques et stratégies foncières sensibles au genre pourraient renforcer l'égalité d'accès et contribuer au développement durable des zones rurales ?

L'hypothèse centrale soutient que l'adoption de réformes foncières intégrant la dimension genre constitue un levier efficace pour renforcer les droits fonciers des femmes. L'étude vise ainsi à identifier les principaux freins rencontrés par les femmes dans l'accès à la terre, tout en formulant des recommandations concrètes. Pour ce faire, la démarche méthodologique combinera une revue documentaire approfondie, des observations de terrain et des enquêtes

qualitatives auprès des populations concernées et des services fonciers. Les résultats mettent en évidence que les facteurs socio-démographiques, le genre et la sécurisation foncière influencent l'accès au crédit agricole, tandis que des inégalités de genre persistent, soulignant la nécessité d'une gouvernance foncière plus inclusive. Ces constats montrent l'interdépendance entre statut matrimonial, niveau d'instruction et âge.

## **1. Matériel et démarche méthodologique**

Afin d'analyser les obstacles à l'accès des femmes malgaches à la propriété foncière et d'identifier des pistes de réforme, cette étude mobilise une approche mixte (qualitative et quantitative) combinant plusieurs sources de données et outils d'enquête.

### ***1.1. Cadre géographique et institutionnel***

L'étude se concentre sur des communes rurales situées dans différentes régions de Madagascar, notamment dans les zones où les services fonciers sont opérationnels comme le District de Manakara, Région Fitovinany et le District d'Antananarivo-Atsimondrano, Région Analamanga.

Ce choix permet de comparer les réalités locales, les pratiques coutumières et les effets de la décentralisation sur l'accès des femmes à la terre.

### ***1.2. Sources documentaires***

Une revue documentaire a été conduite à partir :

- Des textes législatifs et réglementaires relatifs au foncier (loi sur les statuts fonciers, politique foncière nationale, etc.) ;
- Des rapports d'organismes nationaux (MAE, MINFOP, etc.) et internationaux (FAO, ONU Femmes, Banque mondiale) ;
- De publications scientifiques traitant des droits fonciers et des inégalités de genre.

### ***1.3. Enquêtes de terrain***

Des enquêtes ont été menées auprès de :

- Femmes bénéficiaires ou non du titre foncier ;
- Agents des services fonciers déconcentrés ;
- Représentants d'ONG ou projets impliqués dans la sécurisation foncière.

Les outils utilisés incluent :

- Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des femmes rurales, des chefs coutumiers, des autorités locales et des agents des services fonciers.;

- Des groupes de discussion (focus groups) ont été réalisés auprès des populations locales, principalement des agriculteurs et des femmes rurales.
- Des observations directes dans les guichets fonciers.

#### ***1.4. Traitement et analyse des données***

Les données collectées ont été traitées à l'aide d'une analyse de contenu thématique et traitées à l'aide de R/RStudio. Cette méthode a permis d'identifier les représentations sociales, les freins institutionnels et les bonnes pratiques en matière d'inclusion foncière des femmes. Une attention particulière a été portée à la diversité des situations en fonction du statut matrimonial, de la région, et du niveau d'instruction.

## **2. Résultats**

### ***2.1. Caractéristiques de la population enquêtée***

La population enquêtée se compose de deux groupes principaux. À Manakara, dans la région Fitovinany, l'enquête a été menée auprès de 300 femmes âgées de plus de 18 ans, qu'elles soient célibataires, mariées civilement, mariées coutumièrement ou veuves, et qu'elles soient propriétaires de terrain ou non. À Soalandy, commune rurale du district d'Antananarivo Atsimondrano (région Analamanga), 400 hommes et femmes, propriétaires ou non de terrain, ont été interrogés, car il n'existe pas de tabous particuliers entre sexes en matière foncière.

À Manakara, les critères d'enquête prenaient en compte l'âge des participantes, leur niveau d'instruction, leur statut matrimonial, leur activité principale, la possession ou non de terrain, ainsi que les modalités et les tentatives d'acquisition foncière. L'enquête s'est également intéressée à leur niveau de connaissance des procédures foncières, à leur perception de l'égalité entre hommes et femmes dans l'accès au foncier, ainsi qu'à leurs attentes en matière d'héritage. Pour la commune de Soalandy, l'enquête a porté sur l'âge, le sexe et le niveau d'instruction des personnes interrogées, ainsi que sur le nombre et le statut juridique de leurs terrains, qu'ils soient titrés ou non. Les pratiques agricoles, le niveau d'investissement réalisé et l'accès au crédit ont également été pris en compte, afin de déterminer si ces différentes variables peuvent influencer les décisions économique et l'accès aux ressources. Les critères d'inclusion diffèrent selon les sites pour tenir compte des contextes socio-culturels locaux : à Manakara, seules les femmes ont été ciblées en raison de leur rôle prépondérant dans la gestion foncière locale, tandis qu'à Soalandy, hommes et femmes ont été inclus, car les pratiques foncières n'imposent pas de distinction de sexe.

### 2.1.1. Cas de Manakara

#### A. Variables qualitatives

**Tableau 1 : statut matrimonial (%)**

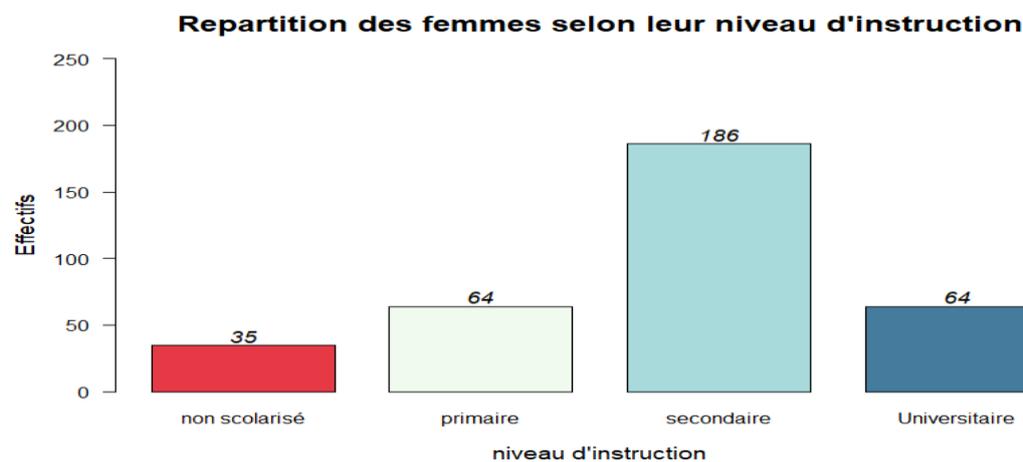
Marié	Célibataire	mariage coutumier	veuve
18.34	40.40	23.21	18.05

Source : enquête

Le tableau montre une diversité des statuts matrimoniaux parmi les femmes interrogées. La majorité d'entre elles sont célibataires (40,4 %), suivies de celles en mariage coutumier (23,2 %), mariées légalement (18,3 %) et veuves (18 %). Cela reflète une forte proportion de femmes non mariées au sens légal ou ayant des unions non formalisées, ce qui peut avoir des implications sur leur accès à la propriété foncière et à l'héritage.

Source : enquête

**Graphique 2 : niveau d'instruction**



Sources : enquête

La majorité des femmes interrogées ont atteint le niveau secondaire (53,3 %), tandis que 18,3 % ont un niveau universitaire et autant un niveau primaire. Environ (10%) ne sont pas scolarisées, ce qui montre un taux relativement élevé d'accès à l'éducation formelle dans cette population.

**Tableau 3 : activité (%)**

Femme au foyer	retraité	laveuse de linge	petite épicerie	commerçante au légume	Vendeuse	employée de bureau
32.66	3.72	15.19	11.75	20.92	4.30	11.46

Source : enquête

Les femmes interrogées exercent des activités diverses, mais près d'un tiers sont femmes au foyer (32,7 %). Les autres occupations les plus fréquentes sont commerçante de légumes (20,9 %), laveuse de linge (15,2 %), tenancière de petite épicerie (11,8 %), et employée de bureau

(11,5 %). Les retraitées 3.7% et les vendeuses 4.3% sont minoritaires. Ces résultats illustrent une forte concentration dans des activités informelles ou précaires.

Sources : enquête

**Tableau 4 : propriétaire d'un terrain (%)**

Propriétaire	NON Propriétaire
16.05	83.95

Sources : enquête

Seules 16,1 % des femmes enquêtées déclarent être propriétaires d'un terrain, contre 83,9 % qui ne le sont pas. Ce faible taux de propriété féminine met en évidence une forte inégalité d'accès des femmes à la terre dans la région.

Sources : enquête

**Tableau 5 : moyen d'acquisition d'un terrain (%)**

Aucun terrain	Achat	Donation
83.95	13.75	2.29

Sources : enquête

La grande majorité des femmes interrogées, soit 83,9 %, ne possèdent aucun terrain. Parmi les propriétaires, 13,8 % ont acquis leur terrain par achat, tandis que seulement 2.3% l'ont reçu par donation. Ces données confirment la précarité de l'accès des femmes à la propriété foncière, avec une prédominance de l'achat parmi les rares cas de détention foncière.

Sources : enquête

**Tableau 6 : Besoin d'acquisition d'un terrain (%)**

OUI	NON
76.22	23.78

Sources : enquête

Une large majorité des femmes interrogées, soit 76,2 %, expriment une intention d'acquérir un terrain, contre 23,8 % qui ne manifestent pas cet intérêt souvent en raison de contraintes financières, de manque d'information ou de normes sociales limitant leur accès au foncier. Ce résultat révèle une forte aspiration à l'accès à la propriété foncière, malgré les obstacles actuels tels que les barrières administratives, et les normes sociales ou coutumières limitant l'accès des femmes à la terre.

**Tableau 7 : connaissance en procédure foncière (%)**

OUI	NON
18.34	81.66

Sources : enquête

Seules 18,3 % des femmes déclarent avoir une connaissance des procédures foncières nécessaires pour obtenir un titre de propriété, tandis que 81,7 % n'en ont aucune. Ce déficit d'information constitue un frein majeur à l'accès sécurisé à la propriété foncière.

Sources : enquête

**Tableau 8 : perception de l'égalité entre hommes et femmes dans l'accès au foncier (%)**

OUI	NON
100	0

Sources : enquête

L'ensemble des femmes enquêtées, soit 100 %, considèrent qu'il existe une égalité de droit entre hommes et femmes. Ce résultat traduit une perception positive de l'égalité formelle, bien qu'elle puisse être en décalage avec la réalité des pratiques et des obstacles rencontrés.

Sources : enquête

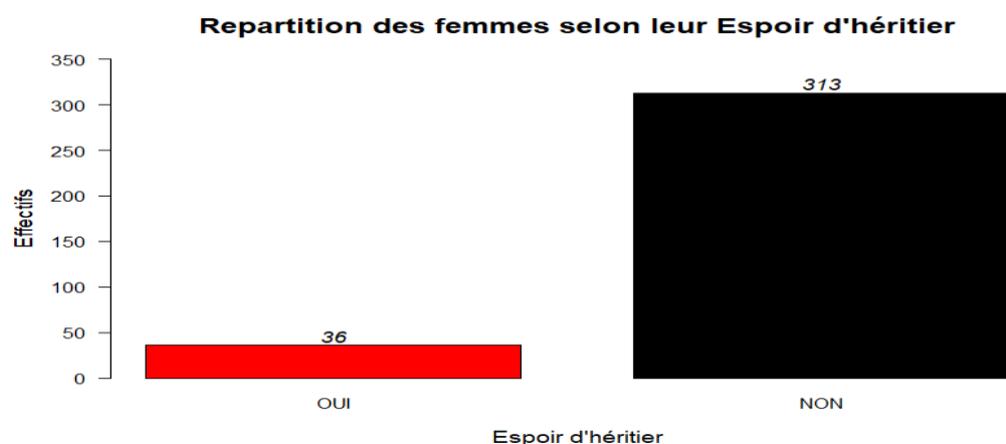
**Tableau 9 : attentes en matière d'héritage (%)**

OUI	NON
10.32	89.68

Sources : enquête

Seules 10,3 % des femmes interrogées disent avoir des attentes en matière d'héritage foncier, contre 89,7 % qui n'en ont aucune. Ce faible niveau d'attente peut refléter un manque de confiance dans l'accès effectif à l'héritage ou des normes sociales défavorables aux femmes.

**Graphique 10 : attentes en matière d'héritage**



Sources : enquête

## B. Variables quantitatives

- ✓ Minimum, quartiles, médiane, moyenne et maximum et boîte à moustache

**Tableau 10 : Variable age**

Min.	1st Qu.	Median	Mean	3rd Qu.	Max.
18.00	22.00	35.00	40.61	60.00	71.00

Sources: R/Rstudio

L'âge des femmes interrogées varie de 18 à 71 ans, avec une moyenne de 40,6 ans. La médiane est de 35 ans, ce qui signifie que la moitié des participantes ont moins de 35 ans. Le premier quartile est à 22 ans, indiquant que 25 % des femmes ont moins de 22 ans, tandis que le

troisième quartile est à 60 ans, ce qui montre une large diversité d'âges au sein de la population étudiée.

Sources : enquête

**Tableau 11 : Revenu personnelle (en Ariary)**

Min.	1st Qu.	Median	Mean	3rd Qu.	Max.
0	0	15000	12579	20000	30000

Sources: R/Rstudio

Le revenu mensuel personnel des femmes varie de 0 à 30 000 Ariary, avec une moyenne de 12 579 Ariary et une médiane de 15 000 Ariary. Le premier quartile est à 0 Ariary, indiquant qu'au moins 25 % des femmes ne perçoivent aucun revenu, tandis que le troisième quartile est à 20 000 Ariary, ce qui montre que 25 % des femmes gagnent plus de ce montant. Cette répartition souligne une grande inégalité des revenus parmi les femmes enquêtées.

➤ Variance et écart-type

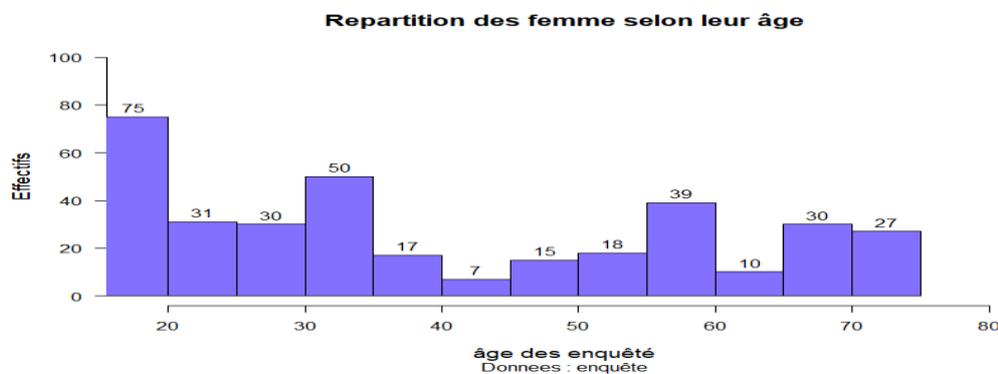
Variance (âge)= 362.962

Ecart-type (âge)= 19.05156

Variance (revenue personnelle) = 110284722

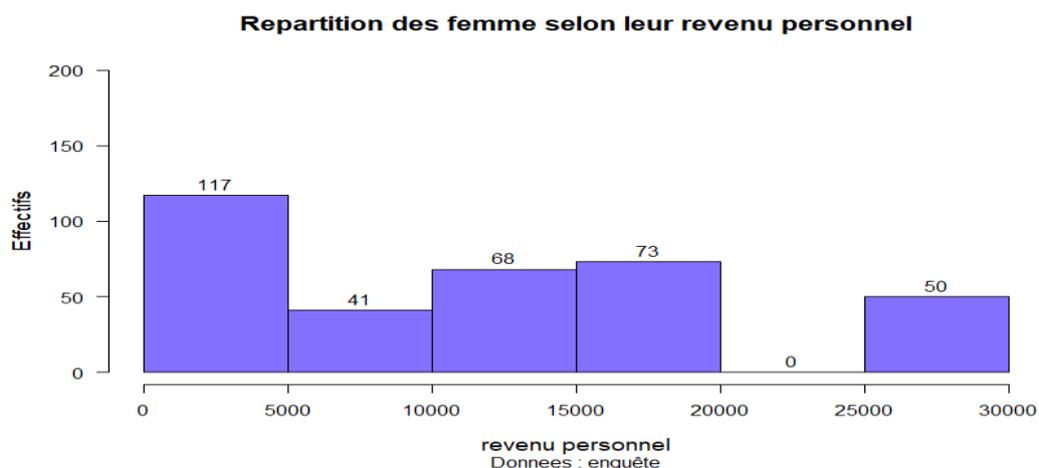
Ecart-type (revenue personnelle) = 10501.65

**Graphique 11 : Histogrammes âge**



L'histogramme montre que la majorité des femmes interrogées sont jeunes : le groupe des 18-25 ans est le plus représenté, avec 75 femmes. Les autres tranches d'âge les plus représentées sont les 30-35 ans (50 femmes) et les 55-60 ans (39 femmes). À l'inverse, les 40-45 ans (7 femmes) sont les moins représentées.

**Graphique 12 : histogramme revenue personnel**



La majorité des femmes enquêtées perçoivent de très faibles revenus : 117 femmes déclarent un revenu compris entre 0 et 5 000 Ariary. Les tranches suivantes comptent 41 femmes (5 000–10 000 Ariary), 68 femmes (10 000–15 000 Ariary), et 73 femmes (15 000–20 000 Ariary). Aucun revenu n’a été déclaré dans la tranche 20 000–25 000 Ariary, mais 50 femmes déclarent un revenu mensuel compris entre 25 000 et 30 000 Ariary.

### 2.1.1. Cas de la Commune Soalandy

#### A. Effectifs et fréquences : sexe

Les effectifs des individus enquêtés sont de 400 personnes détentrices ou non des titres fonciers composant des hommes et des femmes.

**Tableau 12 : Effectifs et fréquences**

Sexe	Homme	Femme	total
Effectifs	255	145	400
Fréquences	0.6375	0.3625	1
Fréquences (%)	63.75%	36.25%	100%

Sources : Enquête

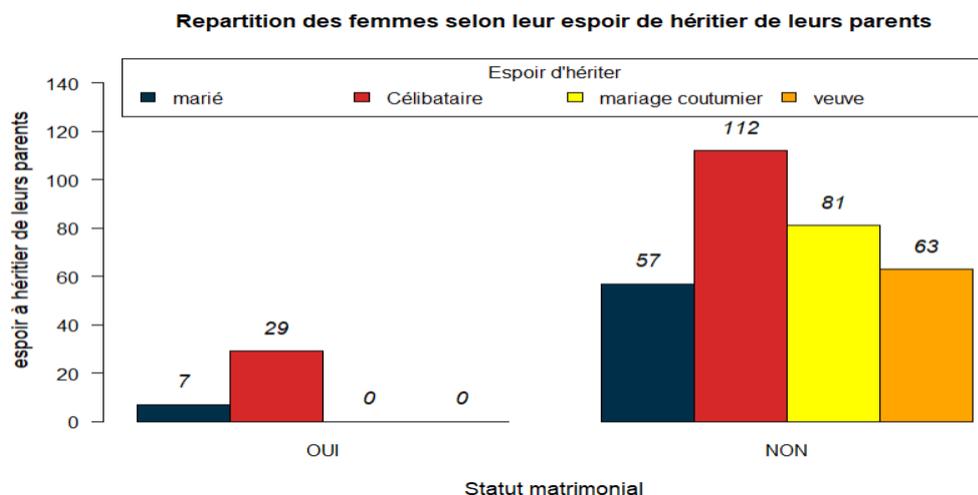
Ce tableau permet de visualiser la distribution du sexe des individus dans l'échantillon, à la fois en termes d'effectifs absolus, de fréquences (proportions), et de pourcentages.

## 2.2. Analyse croisée des variables

### 2.2.1. Diagramme à barres croisés (variable qualitative)

#### A. Cas de Manakara

#### Graphique 13 : statut matrimonial et espoir d'héritier



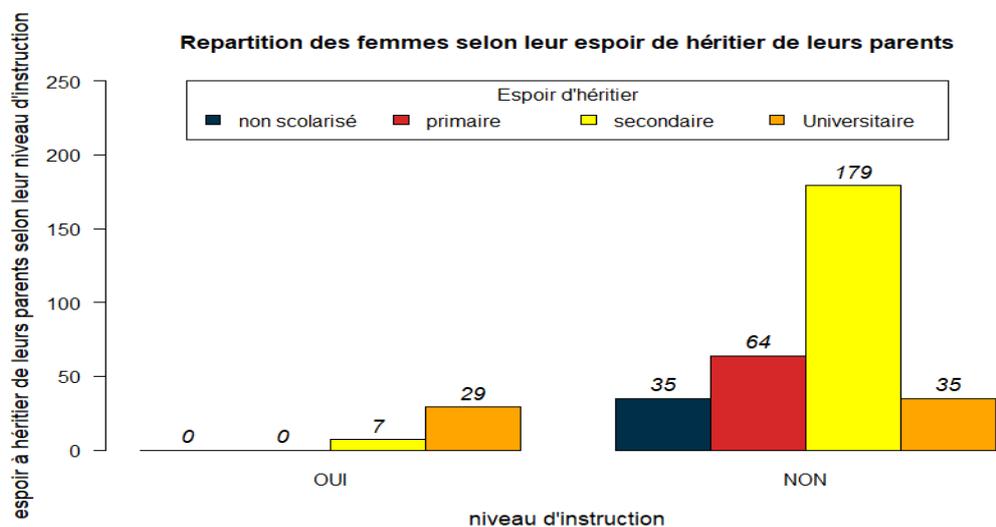
Sources : enquête

Le diagramme montre que très peu de femmes ont l'espoir d'hériter de leurs parents. Seules sept femmes mariées et 29 célibataires déclarent avoir cet espoir, tandis qu'aucune femme en mariage coutumier ou veuve n'en exprime. Cette différence peut s'expliquer par des contraintes socio-culturelles et des normes coutumières qui limitent l'autonomie foncière de certaines catégories de femmes. Ces résultats montrent l'intérêt d'intégrer davantage de données qualitatives pour comprendre les motivations, perceptions et obstacles spécifiques à chaque groupe.

En revanche, la majorité des femmes n'ont aucun espoir d'héritage : 112 célibataires, 81 femmes en mariage coutumier, 63 veuves, et 57 femmes mariées l'ont déclaré.

Cela traduit une forte perception d'inégalité successorale, quel que soit le statut matrimonial, mais particulièrement marquée chez les femmes non mariées légalement.

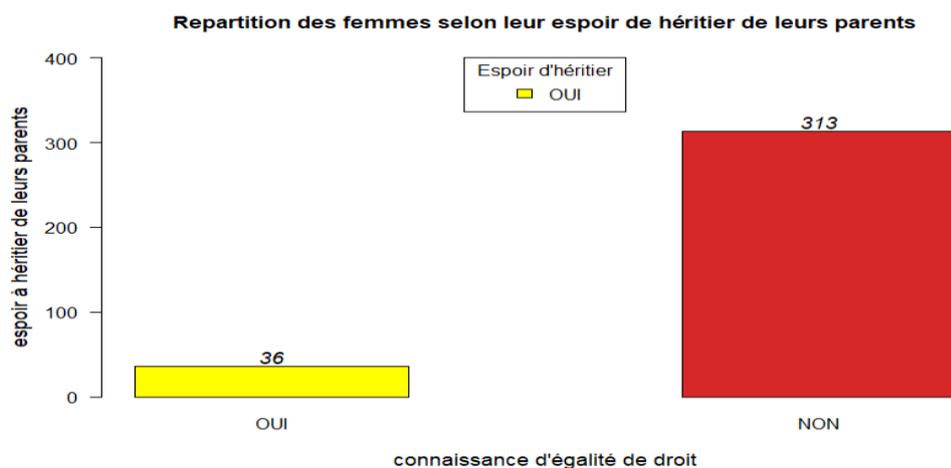
**Graphique 14 : niveau d'instruction et espoir d'héritier (le cas de Manakara )**



Sources : enquête

Le diagramme illustre la répartition des femmes selon leur niveau d'instruction et leur espoir d'hériter de leurs parents. Parmi celles qui espèrent hériter (OUI), on compte : 0 non scolarisées, 0 ayant un niveau primaire, sept de niveau secondaire et 29 universitaires. En revanche, parmi celles qui n'espèrent pas hériter (NON), on dénombre : 35 non scolarisées, 64 ayant un niveau primaire, 179 de niveau secondaire et 35 universitaires.

### Graphique 15 : Variables /connaissance d'égalité de droit entre homme et femme

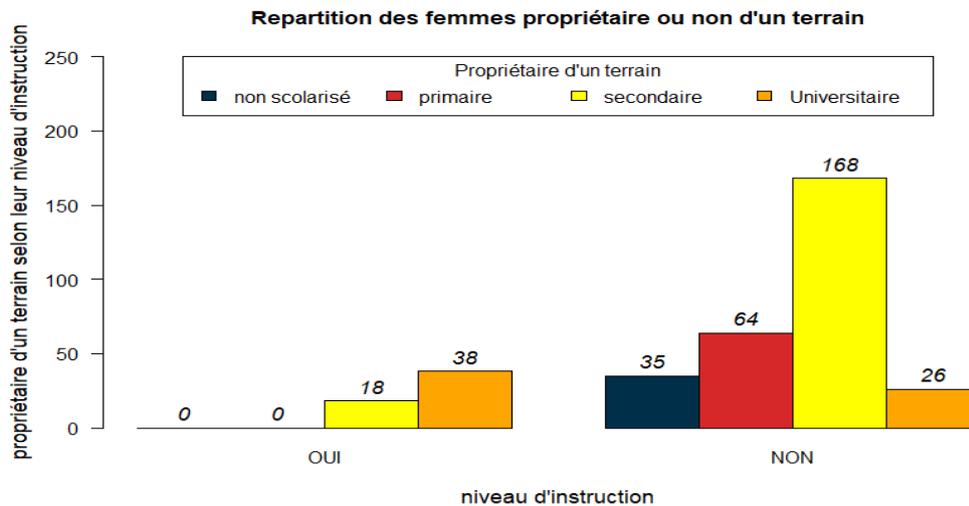


Sources : enquête

Le diagramme présente la répartition des femmes selon leur connaissance de l'égalité entre hommes et femmes et leur espoir d'hériter de leurs parents. Parmi elles, 36 déclarent espérer hériter (OUI) et 313 n'ont pas cet espoir (NON). La très faible proportion (36 sur 349) qui espère hériter montre que les barrières coutumières, l'insécurité foncière et les contraintes économiques dominant largement la perception des paysans, et que la réforme foncière doit tenir compte de ces réalités pour améliorer la confiance dans les droits successoraux.

Sources : enquête

## Graphique 16 : Variables /propriétaire d'un terrain



Sources : enquête

Le diagramme illustre la répartition des femmes selon leur niveau d'instruction et leur statut de propriétaire foncier. Parmi celles qui possèdent un terrain (OUI), on compte : 0 non scolarisées, 0 avec un niveau primaire, 18 ayant un niveau secondaire et 38 un niveau universitaire. En revanche, parmi celles qui ne possèdent pas de terrain (NON), on dénombre : 35 non scolarisées, 64 avec un niveau primaire, 168 de niveau secondaire et 26 universitaires.

### B. Cas de Soalandy

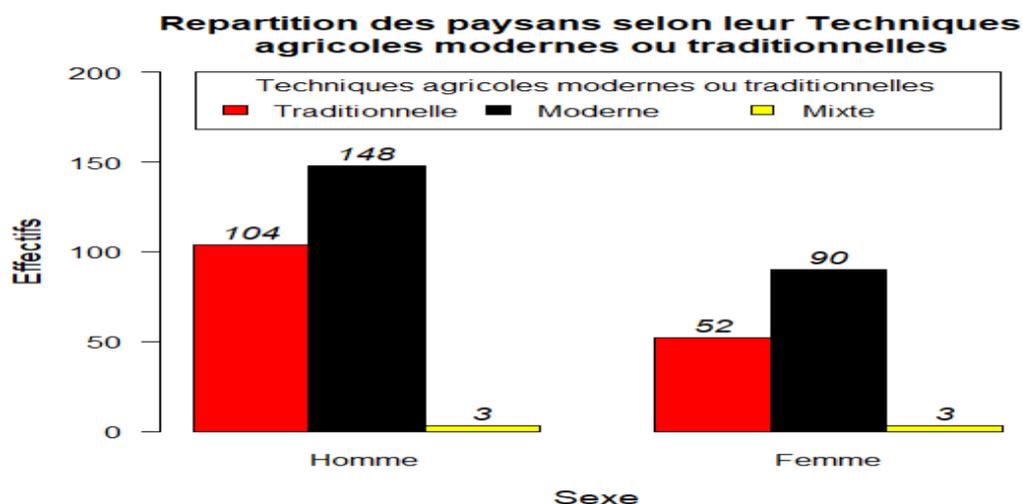
**Tableau 13 : Accès au Crédit pour les paysans qui ont possédé les terrains titrés, par sexe**

Accès au crédit	OUI	NON	TOTAL (%)
Homme	93.33%	6.67%	100%
Femme	86.90%	13.10%	100%

Source : enquête

L'accès au crédit est fortement lié à la possession de terrains titrés. Chez les hommes, 93,33 % en bénéficient, contre 86,90 % chez les femmes. Cette différence souligne une meilleure inclusion financière masculine, tandis que les femmes rencontrent davantage d'obstacles, malgré la propriété foncière.

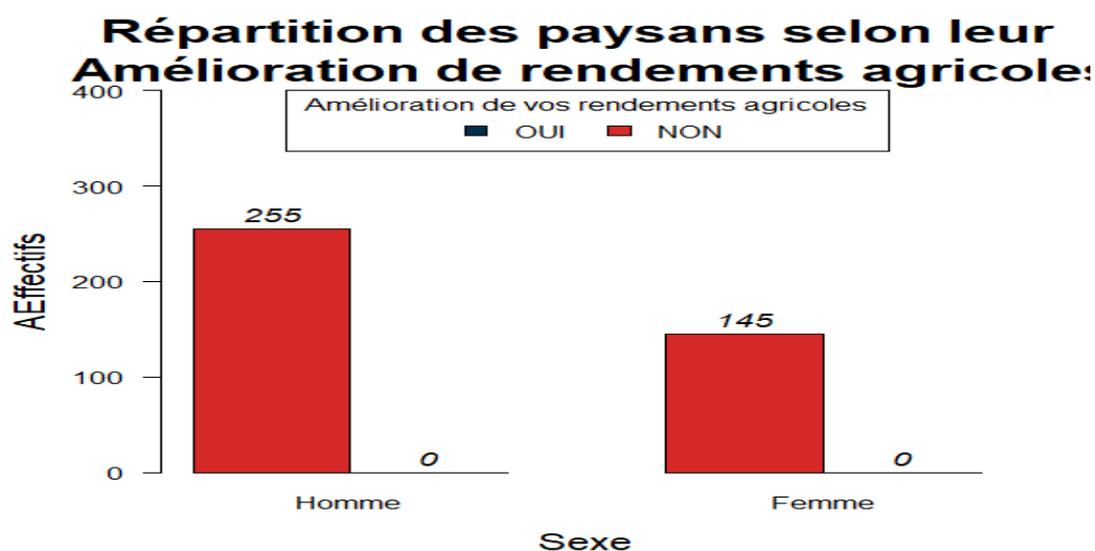
### Graphique 18 : Répartition des paysans selon leur technique, par sexe



Sources : enquête

Les données montrent que la majorité des hommes (58 %) et des femmes (62 %) utilisent des techniques agricoles modernes. Les techniques traditionnelles restent pratiquées par environ 41 % des hommes et 36 % des femmes. Très peu d'agriculteurs, hommes ou femmes, adoptent des techniques mixtes (environ un à deux pour cent), ce qui indique une faible intégration des approches combinées.

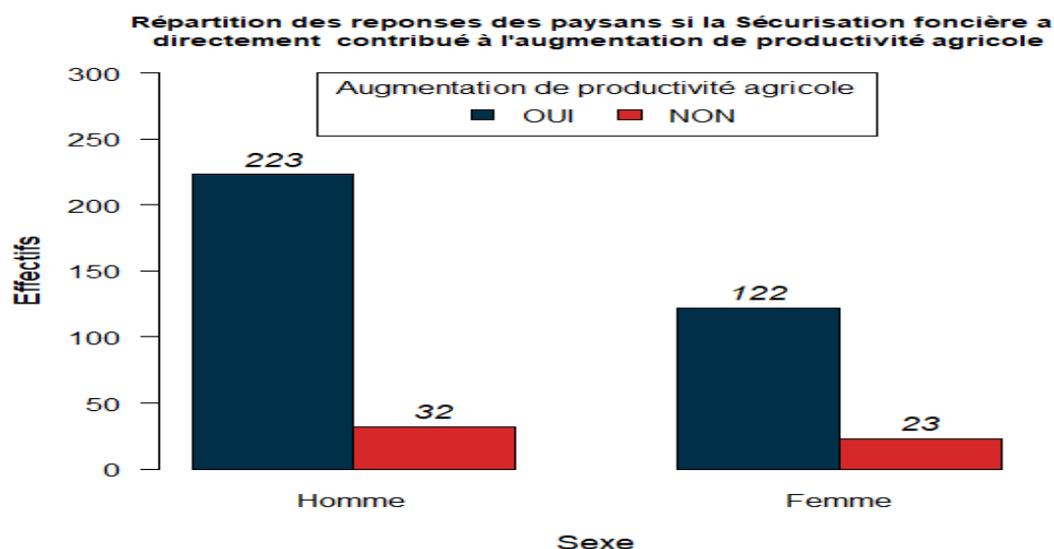
Graphique 19 : Répartition des paysans selon leur amélioration de rendements agricoles, par sexe.



Sources : enquête

Il est indiqué que 100 % des hommes et 100 % des femmes ont réussi à améliorer leurs rendements agricoles, sans aucune exception. Cette uniformité suggère que, dans l'échantillon étudié, tous les agriculteurs, indépendamment de leur sexe, ont réussi à augmenter leur productivité.

## Graphique 21 : Sécurisation foncière et productivité agricole.



Sources : enquête

En résumé des données, parmi les hommes, 87,45 % estiment que la sécurisation foncière a contribué à l'augmentation de leur productivité agricole, tandis que 12,55 % ne le constatent pas. Pour les femmes, 84,14 % affirment que la sécurisation foncière a eu un impact positif sur leur productivité, tandis que 15,86 % ne partagent pas cette opinion.

### 2.2.2. Tests statistiques

#### A. Cas de Manakara

**Tableau 15 : Proportion entre statut matrimoniale et propriétaire de terrain (%)**

	OUI	NON
marié	28.12	71.88
Célibataire	21.28	78.72
mariage coutumier	9.88	90.12
veuve	0.00	100.00

Sources : enquête

Le tableau montre une corrélation entre le statut matrimonial des femmes et leur accès à la propriété foncière. Les femmes mariées légalement sont les plus nombreuses à posséder un terrain (28,12 %), suivies des célibataires (21,28 %). En revanche, seules 9,88 % des femmes en union coutumière sont propriétaires, tandis qu'aucune des femmes veuves interrogées ne possède de terrain.

**Tableau 16 : Proportion entre niveau d'instruction et propriétaire de terrain (%)**

	OUI	NON
non scolarisé	0.00	100.00
primaire	0.00	100.00

secondaire	9.68	90.32
Universitaire	59.38	40.62

Sources : enquête

Le tableau révèle une forte influence du niveau d'instruction sur l'accès à la propriété foncière. Aucune femme non scolarisée ou ayant uniquement un niveau primaire n'est propriétaire d'un terrain. Ce taux augmente à neuf virgule soixante-huit pour cent chez les femmes ayant un niveau secondaire, puis atteint 59,38 % pour celles qui ont un niveau universitaire.

**Tableau 17 : Proportion entre connaissance de la procédure foncière et propriétaire de terrain (%)**

Connaissance de le procédure foncière	Propriétaire d'un terrain	
	OUI	NON
OUI	59.38	40.62
NON	6.32	93.68

Sources : enquête

Le tableau montre que les femmes qui connaissent la procédure foncière ont beaucoup plus de chances d'être propriétaires d'un terrain (59,38 %) comparé à celles qui ne la connaissent pas (seulement 6,32 %). À l'inverse, la majorité des femmes sans connaissance de la procédure foncière ne possèdent pas de terrain (93,68 %).

**Tableau 19 : Proportion entre connaissance d'égalité entre homme/ femme et propriétaire de terrain (%)**

Connaissance d'égalité homme et femme	Propriétaire d'un terrain	
	OUI	NON
OUI	16.05	83.95
NON	0	0

Sources : enquête

Le tableau indique que parmi les femmes connaissant leurs droits à l'égalité avec les hommes en matière foncière, 16,05 % sont propriétaires d'un terrain, tandis que 83,95 % ne le sont pas. En revanche, aucune femme ne déclare ne pas connaître cette égalité (valeurs 0 % pour les deux colonnes), ce qui pourrait indiquer soit un manque de données, soit que toutes les femmes interrogées sont au courant de cette égalité juridique.

**Tableau 20 : Proportion entre statut matrimonial et espoir d'héritier (%)**

Statut matrimonial	Espoir d'héritier	
	OUI	NON
marié	10.94	89.06
Célibataire	20.57	79.43
mariage coutumier	0.00	100.00
veuve	0.00	100.00

Sources : enquête

L'espoir d'héritier est plus présent chez les femmes célibataires que chez les mariées, mais reste globalement faible. Les femmes en mariage coutumier et les veuves ne manifestent pas d'espoir d'héritier, ce qui peut refléter des réalités sociales et juridiques spécifiques liées au statut matrimonial et à la transmission du patrimoine.

**Tableau 21 : Proportion niveau d'instruction et espoir d'héritier (%)**

Niveau d'instruction	Espoir d'héritier	
	OUI	NON
non scolarisé	0.00	100.00
primaire	0.00	100.00
secondaire	3.76	96.24
Universitaire	45.31	54.69

Sources : enquête

L'espoir d'héritier augmente significativement avec le niveau d'instruction. Aucune femme non scolarisée ou ayant un niveau primaire n'a d'espoir d'héritier. Ce pourcentage est très faible chez les femmes avec un niveau secondaire (trois virgule soixante-treize pour cent) mais devient important chez les femmes ayant un niveau universitaire (45,31 %). Cela suggère un lien possible entre éducation et attentes liées à la transmission du patrimoine.

**Tableau 22 : Proportion entre connaissance de la procédure foncière et espoir d'héritier (%)**

Connaissance de la procédure foncière	Espoir d'héritier	
	OUI	NON
OUI	45.31	54.69
NON	2.46	97.54

Sources : enquête

Les femmes qui connaissent la procédure foncière ont beaucoup plus d'espoir d'héritier (45,31 %) que celles qui ne la connaissent pas (2,46 %). Cela indique que la connaissance des procédures foncières est fortement liée à l'optimisme concernant la transmission du patrimoine.

**Tableau 23 : Proportion entre connaissance d'égalité homme/ femme et espoir d'héritier (%)**

Connaissance égalité homme et femme	Espoir d'héritier	
	OUI	NON
OUI	10.32	89.68
NON	0	0

Sources : enquête

Parmi les femmes conscientes de l'égalité homme/femme, 10,32 % ont un espoir d'héritier, tandis que 89,68 % n'en ont pas. Aucune femme ne déclarant ne pas connaître cette égalité n'a exprimé d'espoir d'héritier.

**Tableau 24 : Grille d'analyse qualitative**

<b>Acteur interrogé</b>	<b>Citation (extrait de l'entretien)</b>	<b>Signification (analyse du discours)</b>	<b>Lien avec les résultats</b>
Femme rurale, 60 ans, agricultrice	« On nous dit que la loi nous protège, mais dans la famille, personne ne veut écouter une femme qui réclame une part de terre. »	Prise de conscience de l'existence du droit, mais impossibilité de l'exercer en raison des normes sociales patriarcales.	Montre l'écart entre droit formel et pratiques coutumières ; illustre la marginalisation des femmes dans l'héritage.
Chef coutumier, fokontany Manakara	« La terre appartient aux descendants mâles, car ce sont eux qui assurent la continuité de la famille. »	Persistance d'une logique patrilinéaire qui renforce l'exclusion des femmes.	Confirme l'emprise des normes traditionnelles sur la gestion foncière.
Agent foncier, bureau communal	« Les procédures sont longues et chères, et beaucoup de femmes abandonnent faute de moyens. »	Reconnaissance des barrières institutionnelles et économiques.	Souligne la lourdeur administrative et la difficulté d'accès aux titres pour les femmes.
Enseignant du secondaire, école locale	« Si les filles apprennent dès l'école qu'elles ont les mêmes droits que les garçons, elles seront plus confiantes plus tard. »	Importance de l'éducation dans la construction des représentations sociales et l'autonomisation.	Fait le lien avec la nécessité d'une réforme éducative et culturelle pour garantir l'égalité foncière.
Responsable ONG locale	« Nous accompagnons surtout les hommes, car ce sont eux qui viennent aux réunions villageoises. »	Invisibilisation des femmes dans les espaces de participation.	Met en évidence la sous-représentation des femmes dans les dispositifs d'appui.

Sources : Enquête

### 2.2.3. Test du Khi-2 (variables qualitatives)

#### A. Cas de Manakara

## H0 : Les deux variables sont indépendantes (si p-value > 0,05)

## H1 : Les deux variables sont dépendantes (si p-value < 0,05)

# Statut matrimonial et propriétaire de terrain

p-value = 2.352e-05

#Niveau d'instruction et propriétaire terrain

p-value < 2.2e-16

#Connaissance de la procédure foncière et propriétaire de terrain

p-value < 2.2e-16

#Statut matrimonial et espoir d'héritier

p-value = 3.894e-07

#Niveau d'instruction et espoir d'héritier

p-value < 2.2e-16

#Niveau d'instruction et espoir d'héritier

p-value < 2.2e-16

#### B. Cas de la Commune Soalandy

##### ❖ Sexes face à l'accès de crédit

Ce test statistique analyse la relation entre le sexe des répondants et leur accès au crédit pour les terrains titrés. L'hypothèse nulle (H0) suppose que les deux variables sont indépendantes, tandis que l'hypothèse alternative (H1) postule qu'elles sont dépendantes.

Le test donne une p-value de 0,04762, qui est inférieure au seuil de signification de 0,05. Cela signifie que l'hypothèse nulle est rejetée et que l'hypothèse alternative est acceptée. En conséquence, il existe une relation statistiquement significative entre le sexe des répondants et leur accès au crédit pour les terrains titrés.

##### ❖ Sexes et techniques agricoles modernes ou traditionnelles

La p-value de 0,5175, largement supérieure au seuil de 0,05, indique qu'il n'existe pas de lien statistiquement significatif entre le type de techniques agricoles utilisées et la variable analysée (comme le sexe ou autre). L'hypothèse nulle d'indépendance est donc retenue : les deux variables sont considérées comme indépendantes.

##### ❖ Sexes et accéder à des crédits agricoles grâce à la possession d'un titre foncier

La p-value de 0,06214, légèrement supérieure au seuil de 0,05, indique qu'il n'existe pas de relation statistiquement significative entre la possession d'un titre foncier et l'accès aux crédits

agricoles au seuil de 95 %. Toutefois, cette valeur proche de 0,05 laisse entrevoir une possible tendance, sans pour autant permettre de conclure à un lien formel.

#### ❖ **Sexes et sécurisation foncière a directement contribue à l'augmentation de productivité agricole**

La p-value de 0,439, largement supérieure au seuil de 0,05, indique qu'il n'existe pas de relation statistiquement significative entre la sécurisation foncière et l'augmentation de la productivité agricole. Ainsi, selon les données analysées, la sécurisation foncière n'aurait pas eu d'impact direct sur l'amélioration des rendements agricoles.

### **3. Discussion**

#### ***3.1. Obstacles et enjeux de l'accès des femmes à la propriété foncière à Madagascar***

##### *3.1.1. Obstacles structurels à l'accès des femmes à la propriété foncière*

#### **A. Un cadre juridique en progrès mais inégalement appliqué**

La réforme foncière de 2005 a constitué une avancée notable en reconnaissant officiellement les droits fonciers individuels, y compris ceux des femmes (Ministère de l'Agriculture, 2005). Les lois nationales, telles que le Code civil, les textes relatifs à la gestion domaniale et les certificats fonciers, proclament l'égalité des sexes dans l'accès à la propriété (Ministère à la Présidence chargé des Projets Présidentiels, 2017). Cependant, cette égalité reste largement théorique car les lois sont peu vulgarisées et souvent ignorées des populations locales (FAO, 2010). De plus, leur mise en œuvre est freinée par un manque de moyens, de coordination et de présence institutionnelle sur le terrain, notamment au niveau des guichets fonciers et des services domaniaux (Observatoire du Foncier, 2010). Ces lacunes favorisent ainsi le développement de pratiques informelles et discriminatoires.

#### **B. Poids des normes sociales et coutumes patriarcales**

Les pratiques coutumières dominent encore l'organisation foncière, particulièrement dans les sociétés patrilinéaires comme celle des Antemoro à Manakara, où la terre ancestrale est exclusivement transmise par les hommes (Raharison, J.-L., 2006). Dans ce contexte, les femmes, y compris les filles aînées (vakirandro), sont exclues de l'héritage afin d'éviter que le patrimoine ne soit transféré hors de la lignée masculine (Andrianirina Ratsialonana, R., & Teyssier, A., 2010). Par ailleurs, le rôle de chef traditionnel, appelé Mpanjaka, est réservé aux hommes selon la population locale. Les femmes ne peuvent accéder qu'à des parcelles non transférables, appelées Tanimbiavy, en cas de veuvage ou de divorce. Un exemple concret illustre ces contraintes : Madame MANAMBIVÉLO Justine, malgré un legs écrit de son père,

n'a pas pu empêcher son frère de vendre son terrain, respectant ainsi les traditions, comme le révèle son fils RANDIMBIARIVELO Frédéric lors de notre enquête. Quelques ONG, telles qu'ADRA, œuvrent pour sensibiliser les femmes à leurs droits fonciers, mais le changement demeure lent.

### **C. Barrières économiques et administratives persistantes**

L'accès réel à la terre nécessite des ressources financières, des connaissances spécifiques et un contact régulier avec les services fonciers, des éléments qui font souvent défaut aux femmes rurales (Teyssier, 2010). En effet, leurs activités économiques, telles que la vente de légumes ou la gestion d'épiceries, génèrent généralement de faibles revenus (USAID, 2008). De plus, les frais liés à l'enregistrement des terres ainsi qu'aux déplacements pour accomplir les démarches sont souvent prohibitifs. Par ailleurs, les services fonciers restent peu nombreux, parfois entachés de corruption, et ne sont pas toujours accueillants envers les femmes. Ces obstacles économiques et administratifs finissent par décourager les femmes de revendiquer légalement leurs droits fonciers.

### **D. Conséquences des inégalités foncières sur les femmes et le développement local**

L'absence de titre foncier expose les femmes à une grande vulnérabilité face aux aléas familiaux et économiques tels que le divorce, le veuvage ou les conflits. Elles ont un accès limité au crédit ainsi qu'aux investissements agricoles durables, ce qui restreint également leur participation à la gestion des ressources naturelles et à la gouvernance locale. Pourtant, la sécurisation foncière des femmes contribue à améliorer la productivité agricole, à renforcer la résilience des ménages et à soutenir un développement local inclusif.

## ***3.2. Éléments empiriques : analyses croisées à Manakara et Soalandy***

### ***3.2.1. Cas de Manakara : influence du statut matrimonial, de l'instruction et de la connaissance des procédures***

Des analyses statistiques montrent des relations significatives entre variables sociales et accès à la propriété foncière :

- **Statut matrimonial** : Les femmes mariées ont plus de chances d'être propriétaires (p-value = 2.35e-05), contrairement aux célibataires ou veuves, souvent défavorisées,
- **Niveau d'instruction** : Plus le niveau d'éducation est élevé, plus la probabilité d'accès à la terre augmente (p-value < 2.2e-16),
- **Connaissance des procédures** : Une meilleure information sur les démarches foncières est corrélée à une meilleure sécurisation (p-value < 2.2e-16),

- **Espoir d'héritage** : Influencé par le statut matrimonial (p-value = 3.89e-07) et le niveau d'instruction (p-value < 2.2e-16), indiquant que les femmes instruites anticipent mieux leurs droits successoraux.

### 3.2.2. *Cas de Soalandy : genre, accès au crédit et pratiques agricoles*

Les données révèlent :

- **Sexe et accès au crédit avec titre foncier** : Relation significative (p-value = 0,04762), les femmes ayant plus de difficultés à obtenir un crédit malgré un titre,
- **Sexe et techniques agricoles** : Pas de différence significative (p-value = 0,5175), hommes et femmes utilisent des méthodes similaires,
- **Sexe et perception de la sécurisation foncière sur la productivité** : Pas de différence marquée (p-value = 0,439),
- **Tendance** : La difficulté d'accès au crédit par les femmes reste préoccupante (p-value proche du seuil à 0,06214).

Ces résultats soulignent l'importance d'intégrer la dimension de genre dans les politiques agricoles et foncières.

## 3.3. *Inégalités et perspectives à Manakara*

### 3.3.1. *Un accès foncier profondément inégalitaire*

À Manakara, seules 16,1 % des femmes possèdent un terrain, ce qui signifie que 83,9 % restent exclues de la propriété foncière. Parmi les rares propriétaires, la majorité accède à la terre par achat (13,8 %) plutôt que par héritage ou donation (deux virgule trois pour cent), illustrant leur marginalisation dans les mécanismes traditionnels de transmission foncière.

### 3.3.2. *Obstacles multiples et interconnectés*

Ces inégalités sont le fruit d'une combinaison de facteurs. Les normes patriarcales réservent l'accès à la terre aux hommes, renforçant une tradition d'exclusion. Les femmes, souvent économiquement dépendantes et dotées de faibles revenus, ont une capacité d'achat limitée. Par ailleurs, la méconnaissance des procédures administratives est répandue : seules 18,3 % des femmes déclarent les connaître. Le poids des pratiques coutumières locales, notamment dans les zones rurales et périurbaines, constitue un frein supplémentaire à leur accès sécurisé au foncier.

### 3.3.3. *Perception d'égalité formelle vs réalité vécue*

L'ensemble des femmes interrogées (100 %) reconnaissent l'existence de l'égalité juridique en matière de droit foncier, ce qui reflète une certaine appropriation des principes inscrits dans les textes législatifs. Toutefois, un écart important demeure entre cette reconnaissance formelle et la réalité du terrain. La prédominance masculine dans la propriété foncière, le faible accès des femmes à l'héritage et le déficit d'information et d'appui institutionnel illustrent ce décalage (UN-Habitat, 2008).

#### *3.3.4. Aspirations féminines fortes mais freinées*

La majorité des femmes (76,2 %) exprime le souhait d'acquérir un terrain, témoignant d'une prise de conscience croissante de l'importance stratégique de la terre pour leur autonomie. Néanmoins, cette aspiration reste souvent contrariée par le manque de ressources financières, l'insuffisance du soutien juridique, la méconnaissance de leurs droits et le poids des normes coutumières.

### **4. Recommandation stratégique pour une réforme foncière inclusive et sensible au genre à Madagascar**

Face aux inégalités persistantes dans l'accès des femmes à la propriété foncière, il est essentiel de mettre en œuvre une stratégie nationale cohérente, multisectorielle et territorialisée.

#### ***4.1. Renforcer l'application des droits existants***

Il convient tout d'abord de renforcer l'application des droits existants en accélérant la vulgarisation des lois foncières à travers des campagnes en langues locales, spécialement conçues pour les femmes rurales (Observatoire du foncier, 2015; World Bank, 2007). La présence et la capacité opérationnelle des guichets fonciers communaux doivent être consolidées, avec l'intégration d'agents formés à l'égalité de genre. Un mécanisme de suivi, tel que des audits de genre dans les services domaniaux, permettra d'évaluer l'effectivité de ces droits (UN-Habitat & GLTN, 2018).

#### ***4.2. Intégrer le genre dans les processus de sécurisation foncière***

L'intégration de la dimension de genre dans les processus de sécurisation foncière passe par la promotion systématique de l'inscription conjointe des conjoints dans les titres fonciers. Il est désormais impératif de réviser l'approche juridique au-delà de (GRAF, 2012). En effet, la réforme foncière malgache s'est largement enrichie : une loi sur la propriété privée sans titre a été adoptée en 2022, suivie de deux décrets en 2023. Le projet CASEF a permis, entre 2016 et mai 2023, la délivrance de 570 000 certificats fonciers — dont 28 % à des femmes et de

nombreux titres en copropriété tout en réduisant le coût de délivrance de 600 USD à 25 USD. Par ailleurs, la structuration de guichets fonciers communaux depuis 2005 a favorisé la reconnaissance formelle de droits préexistants, à coût réduit et délai plus court. Les mécanismes participatifs innovants, portés par des OSC comme le SIF, ont aussi promu une gouvernance plus inclusive en impliquant directement les fokonolona dans la gestion foncière locale. Cependant, la révision en cours de la loi foncière suscite aujourd'hui une vigilance renouvelée, notamment de la part des défenseurs de l'agriculture familiale, qui redoutent une extension excessive des prérogatives étatiques.

#### ***4.3. Réduire les barrières économiques à l'accès à la terre***

La réduction des barrières économiques à l'accès à la terre pour les femmes implique la création de mécanismes de financement adaptés : fonds de garantie, microcrédits fonciers ou subventions pour les démarches administratives (FAO, 2011; UN Women, 2020). Ces mesures doivent s'inscrire dans les programmes d'autonomisation économique féminine, notamment dans les filières agricoles où les femmes sont déjà actives.

#### ***4.4. Promouvoir l'éducation foncière et le renforcement des capacités***

L'éducation foncière doit être intégrée dans les programmes d'alphabétisation et de formation des adultes, en combinant des outils accessibles comme les radios communautaires, les sessions mobiles de sensibilisation et les modules simplifiés sur les droits fonciers et les démarches à suivre (Landesa, 2012).

#### ***4.5. Transformer les normes sociales et pratiques coutumières***

La transformation des normes sociales et pratiques coutumières est également incontournable. Elle suppose l'ouverture d'un dialogue communautaire avec les chefs traditionnels, les autorités locales et les leaders religieux afin de favoriser des interprétations plus inclusives des traditions. Mettre en valeur des exemples de femmes ayant réussi à sécuriser leur terre contribuera à légitimer le changement social.

#### ***4.6. Promouvoir une gouvernance foncière locale inclusive***

Une gouvernance foncière plus inclusive implique la parité dans les commissions foncières locales et les comités de gestion. Le soutien aux organisations féminines locales et aux ONG œuvrant pour les droits fonciers des femmes doit être renforcé par des partenariats institutionnels et financiers solides.

#### ***4.7. Produire des données sexuées et renforcer la recherche-action***

Enfin, la production de données désagrégées par sexe et la promotion de la recherche-action locale sont essentielles pour éclairer les politiques publiques. Les expériences de terrain, comme celles observées à Manakara et Soalandy, doivent servir de base empirique pour concevoir des mesures adaptées aux contextes socio-culturels et économiques.

### **Conclusion générale**

Une réforme foncière juste et durable à Madagascar ne saurait se réaliser sans la reconnaissance pleine et effective des droits fonciers des femmes, qui représentent une composante essentielle du tissu socio-économique rural. Aujourd’hui encore, les femmes font face à des inégalités systémiques dans l’accès, le contrôle et l’héritage de la terre, en raison de normes sociales discriminatoires, de barrières économiques et de lacunes dans la mise en œuvre des lois existantes.

Pour y remédier, il est indispensable d’engager des réformes juridiques et institutionnelles ambitieuses, mais également de repenser les mécanismes sociaux et culturels qui perpétuent l’exclusion des femmes. Il ne s’agit pas seulement d’adopter de nouvelles lois, mais de garantir leur accessibilité, leur appropriation par les populations, et surtout leur effectivité sur le terrain, notamment dans les zones rurales.

L’analyse met en évidence un ensemble de contraintes structurelles, institutionnelles et socioculturelles qui limitent encore l’accès des femmes à la propriété foncière. Le tableau suivant propose une synthèse des principaux blocages identifiés et des pistes de réforme envisageables.

**Tableau 25 : Diagnostic et pistes de réforme pour améliorer l’accès des femmes à la propriété foncière**

<b>Ce qui ne va pas</b>	<b>Ce qu’il faut changer</b>
Lois égalitaires existantes mais méconnues et parfois contradictoires avec les coutumes.	Clarifier et harmoniser les textes, rapprocher le droit moderne des pratiques locales et diffuser largement l’information juridique auprès des populations rurales.
Faible effectivité des lois : absence de sanctions claires contre les discriminations foncières.	Mettre en place des mécanismes de contrôle et de sanction pour garantir l’application effective des droits des femmes.

Procédures lourdes, complexes et coûteuses pour l'obtention de titres fonciers.	Simplifier et décentraliser les démarches, réduire les frais administratifs et rapprocher les services fonciers des communautés rurales.
Corruption et clientélisme au sein de l'administration foncière.	Renforcer la transparence, instaurer un suivi indépendant et promouvoir l'éthique dans les services fonciers.
Absence d'accompagnement spécifique pour les femmes.	Mettre en place des services d'appui (juridique, technique et financier) dédiés aux femmes rurales.
Normes sociales discriminatoires : héritage et gestion foncière dominés par les hommes.	Sensibiliser les communautés, impliquer les chefs coutumiers et leaders locaux dans la promotion de l'égalité foncière.
Pression sociale et stigmatisation des femmes revendiquant leurs droits.	Promouvoir un changement culturel par l'éducation, la formation et la valorisation de modèles féminins.
Accès limité aux ressources financières nécessaires pour sécuriser la terre.	Développer des mécanismes de financement adaptés (microcrédit, exonérations de frais, subventions ciblées).
Vulnérabilité accrue en cas de divorce, veuvage ou migration.	Renforcer les garanties légales protégeant les droits fonciers des femmes dans ces situations.

Sources : Enquête

Ce tableau souligne l'écart persistant entre le droit formel et les pratiques locales, et rappelle la nécessité d'une approche combinant réformes juridiques, renforcement institutionnel et transformation sociale pour garantir une égalité foncière effective.

Une réforme foncière sensible au genre doit aussi reposer sur la transformation des pratiques sociales et l'évolution des mentalités. Cela suppose un travail de fond avec les communautés, les leaders coutumiers, les services administratifs et les institutions éducatives pour remettre en question les stéréotypes, renforcer la confiance des femmes dans leurs droits et créer un environnement propice à leur autonomisation.

Par ailleurs, l'accès équitable au crédit et aux ressources économiques doit être garanti pour que les femmes puissent non seulement sécuriser leur terre, mais également en faire un levier de développement. Des mécanismes de financement inclusifs, combinés à des programmes de

formation, d'éducation foncière et d'accompagnement juridique, sont nécessaires pour renforcer leurs capacités à revendiquer et à gérer leurs droits.

Une telle approche intégrée permettra aux femmes de jouer pleinement leur rôle dans la gouvernance foncière, la préservation des ressources naturelles, et surtout dans la sécurité alimentaire des ménages et le développement local. En reconnaissant leur contribution et en leur assurant un accès équitable à la terre, Madagascar pourra non seulement corriger une injustice historique, mais aussi poser les bases d'un développement plus inclusif, durable et résilient face aux défis économiques, sociaux et climatiques.

## Bibliographie

- Andrianirina Ratsialonana, R., & Teyssier, A. (2010). *Les régimes fonciers coutumiers à Madagascar : diversité, dynamiques et enjeux pour la réforme*. Antananarivo: Observatoire du foncier.
- Banque mondiale. (2021). Madagascar – Contexte et gouvernance foncière. Récupéré sur <https://landportal.org/fr/book/narratives/2021/madagascar>
- Banque mondiale. (2023). Libérer le potentiel des femmes et des adolescentes. Récupéré sur <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099092023095625085/pdf/P1756580c689b809d0b9550dc14630f8ee6.pdf>
- CIFOR-ICRAF. (2023). Atelier national de présentation des résultats préliminaires : Reboisement et sécurité foncière à Madagascar. Récupéré sur [https://www.cifor-icraf.org/improving-livelihoods-through-forest-landscape-restoration/wp-content/uploads/sites/47/2024/09/Rapport-Atelier-National\\_2023\\_FLR\\_Tenure\\_Livelihoods.pdf](https://www.cifor-icraf.org/improving-livelihoods-through-forest-landscape-restoration/wp-content/uploads/sites/47/2024/09/Rapport-Atelier-National_2023_FLR_Tenure_Livelihoods.pdf)
- Di Roberto, H. (2023). Foncier rural et inégalité de genre à Madagascar : accès aux terres et sécurisation foncière pour les femmes. *Foncier Développement*.
- FAO. (2010). *Genre et accès au foncier à Madagascar : analyse juridique et institutionnelle*. Rome.
- FAO. (2011). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 : Le rôle des femmes dans l'agriculture – Comblant le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- FAO. (2011). *The State of Food and Agriculture 2010-2011: Women in agriculture – Closing the gender gap for development*. Rome : FAO.
- FAO. (2018). *Politiques foncières sensibles au genre : Cadre d'analyse – Étude de cas de Madagascar*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- GRAF. (2012). *Note de réflexion : Genre et droits fonciers à Madagascar*. Antananarivo: Groupe de Réflexion et d'Action sur le Foncier.
- J.O. de la République de Madagascar. (2005). Loi n°2005-019 du 17 octobre 2005 portant statut des terres privées non titrées.
- Landesa. (2012). *Securing Women's Land Rights: Approach and Methodologies*. Seattle: Landesa Rural Development Institute.

- Ministère à la Présidence chargé des Projets Présidentiels, d. I. (2017). *Politique nationale foncière – Actualisation 2015-2030*. Antananarivo: République de Madagascar.
- Ministère de l’Agriculture, d. I. (2005). *Lettre de politique foncière*. République de Madagascar.
- Observatoire du Foncier. (2010). *Fonctionnement des guichets fonciers à Madagascar : Bilan et perspectives*. Antananarivo: Observatoire du foncier.
- Observatoire du foncier. (2015). *Foncier et genre à Madagascar : les défis de l’effectivité des droits fonciers des femmes*. Antananarivo: Observatoire du foncier.
- ONU Femmes. (2017). *Le rôle des droits fonciers des femmes dans l’autonomisation économique et la réduction des inégalités*. New York : Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes.
- Raharison, J.-L. (2006). *Rapport de recherche sur les règles coutumières et la sécurisation foncière à Madagascar : cas des Antemoro à Manakara*. Antananarivo: Ministère de l’Agriculture, Observatoire du foncier, et projet PNF.
- Teyssier, A. e. (2010). *La réforme foncière à Madagascar : Acquis, limites et perspectives*. Antananarivo: CIRAD / Observatoire du foncier.
- Turpie et al. (2022). Pilot baseline study of the Sofia and Boeny Regions, Madagascar. *Environmental and Forest Development Initiative*.
- UN Women. (2020). *Policy Brief: Women’s Land Rights and the COVID-19 Pandemic*. New York: UN Women.
- UN-Habitat & GLTN. (2018). *Gender-Responsive Land Administration: Good Practice Guidelines*. Nairobi: UN-Habitat / Global Land Tool Network.
- UN-Habitat. (2008). *Land, housing and property rights in post-conflict societies: Pro-poor land tenure reform in Madagascar*. Nairobi : United Nations Human Settlements Programme.
- USAID. (2008). *Land tenure and property rights assessment*. Washington: D.C. : United States Agency for International Development.
- World Bank. (2007). *Gender and Economic Opportunities in Madagascar: A Road Map for Promoting Gender Equality*. Washington, D.C. : World Bank.